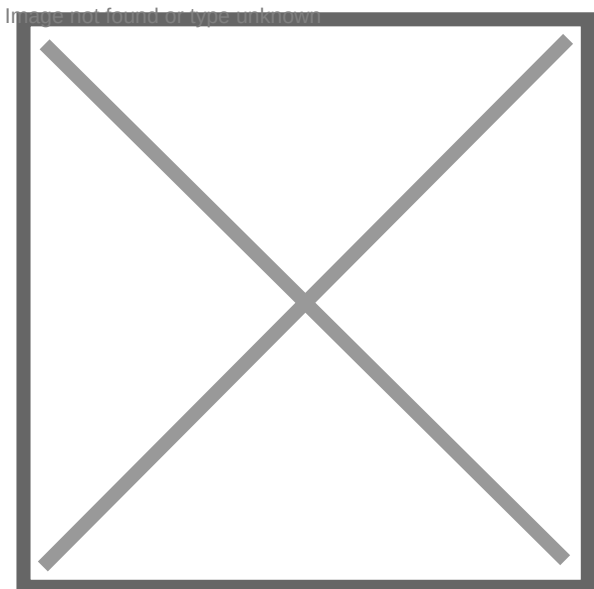




Vice caché ou usure normale après 9 ans

Par **chris31200**, le **02/09/2010 à 20:01**

y a t il une différence entre un vice caché et une usure normale même après 9 ans ? autre question, un équipementier doit il fournir un élément pour réparer ou peut il remplacer l'ensemble de l'élément (450 euros pièce)
Merci

Par **mimi493**, le **02/09/2010 à 21:45**

Il n'y a pas d'obligation légale de fournir des pièces détachées.
Par définition, l'usure normale n'est pas un vice caché.

Par **chris31**, le **03/09/2010 à 08:21**

je me suis fait mal comprendre, c' est quoi la différence entre vice caché et usure normale, car je sais très bien qu' une usure normale ce n' est pas un vice cahé ...